



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

Spécial—Juillet 2015

AVIS PUBLIC

Municipalité de Saint-Placide

Assemblée publique de consultation

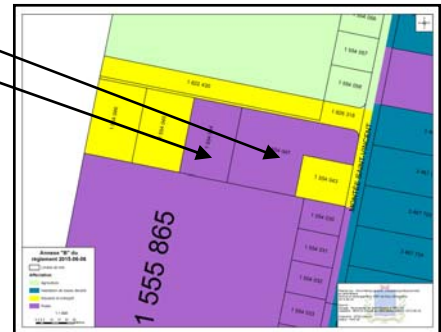
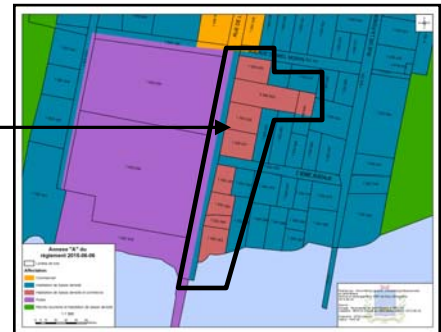
Projet de règlement numéro 2015-06-06 modifiant le règlement numéro 179-92 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Village de Saint-Placide afin de permettre l'affectation commerciale dans un secteur du noyau villageois et de permettre la construction d'un bâtiment municipal près du bureau municipal

AVIS, est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 29 juin 2015 par résolution numéro 180-S-06-2015, le projet de règlement numéro 2015-06-06 modifiant le règlement numéro 179-92 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Village de Saint-Placide afin de permettre l'affectation commerciale dans un secteur du noyau villageois et de permettre la construction d'un bâtiment municipal près du bureau municipal.

QUE le principal objet du règlement est :

- De modifier l'alinéa a) de l'article 3.3 – Le Commerce – de l'Annexe « A » du règlement numéro 179-92 pour permettre les commerces de détail et les services commerciaux ne nécessitant aucun entreposage de matériaux ou aucun stationnement de véhicules destinés à la vente ou de véhicules lourds.
- De modifier l'alinéa d) de l'article 3.4 – L'industrie – de l'Annexe « A » du règlement 179-92 pour y soustraire les lots **1 554 044** et **1 554 047** et de modifier l'alinéa c) de l'article 3.6 – Le Public – pour y ajouter ces lots afin de permettre la construction d'un bâtiment municipal.
- De modifier le plan numéro 2 « Les grandes affectations de sol » en attribuant l'affectation « Habitation de basse densité et Commerce » pour les lots entre l'avenue Daniel-Morin et le quai municipal côté numéro civique impair.
- De retrancher les lots **1 554 044** et **1 554 047** de la grande affectation du sol « Industrie et entrepôt » et de les intégrer à la grande affectation du sol « Public » adjacente aux lots.



QUE ce projet de règlement est soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal **le 6 juillet 2015 à 19 h 30** au Centre Communautaire situé au 281, montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale situé au 281, montée Saint-Vincent, durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 30 juin 2015



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Lise Lavigne, directrice générale de la Municipalité**

QU'à son assemblée extraordinaire du 29 juin 2015, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le projet de règlement numéro 2015-06-06 modifiant le règlement 179-92 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Village de Saint-Placide afin de permettre l'affectation commerciale dans un secteur du noyau villageois et de permettre la construction d'un bâtiment municipal près du bureau municipal.

QUE toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 30^e jour du mois de juin de l'an deux mille quinze.

Lise Lavigne
Directrice générale